

5 - Charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et de Dole pour initier une coopération Centre Franche-Comté

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Nos agglomérations du Centre de la Franche-Comté doivent répondre à plusieurs défis :

- entre l'ensemble rhénan et le Nord de Rhône-Alpes, qui bénéficient du mouvement de concentration économique, nos territoires sont face à un risque de marginalisation qui les contraint, pour se différencier, à inventer ensemble un modèle original d'aménagement et de développement durable
- les enjeux de niveau régional, interrégional, national ou européen nécessitent des réponses coordonnées et efficaces de notre part ; nos territoires ont à faire entendre leur voix vis-à-vis des différents interlocuteurs institutionnels et dans les instances multilatérales
- à l'heure où les appels à projets et les expérimentations deviennent un mode habituel de mise en concurrence entre territoires, nos projets doivent peser en regard de territoires qui savent se fédérer pour atteindre une taille critique ou une capacité à se différencier.

C'est pourquoi les responsables des Villes et Agglomérations de Besançon et Dole proposent de mettre en place un cadre de coopération, complémentaire des EPCI, préfigurant un espace de développement innovant, attractif, capable de se poser en alternative aux grandes métropoles. L'armature de ce territoire de coopération serait constituée des territoires de Besançon, Dole, Vesoul, Pontarlier, Lons-le-Saunier, complétée d'un maillage de pôles urbains secondaires.

L'ambition, à travers ce pôle métropolitain, est de faire du Centre Franche-Comté :

- un territoire aménagé (multipolaire, maillé par un réseau de communications, attractif sur le plan résidentiel)
- un territoire développé (économie, tourisme, culture)
- un territoire doté d'une gouvernance et d'une capacité à peser dans les négociations sur les grands enjeux stratégiques.

Pour y parvenir, une charte de partenariat a été établie qui vise à poser les fondements de ce pôle métropolitain Centre Franche-Comté (document en annexe).

A terme, le pôle métropolitain, nouvel outil instauré par la loi, pourrait servir de support à cet espace Centre Franche-Comté. Constitué par accord entre des EPCI, en vue d'entreprendre des actions d'intérêt métropolitain, un pôle métropolitain consiste en un regroupement d'EPCI à fiscalité propre, sans nécessité de continuité territoriale. Il doit compter au moins 300 000 habitants et l'un au moins des EPCI doit compter plus de 150 000 habitants. Ses règles de fonctionnement sont celles des syndicats mixtes fermés. Ses objectifs sont de deux types :

- Développement (économie, innovation, recherche & ES, tourisme, culture...),
- Aménagement (planification par coordination des SCoT, infrastructures et services de transports, aménagement du territoire infra départemental ou infra régional...).

La Ville de Besançon, partenaire aux cotés de la CAGB pour initier cette coopération entre collectivités du Centre Franche-Comté, ne sera pas membre du pôle

Projet de charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et Dole

Pour initier cette coopération Centre Franche-Comté, un projet de charte de partenariat a été établi qui vise à en poser les fondements. Le projet de charte de partenariat, entre les Villes et Agglomérations de Besançon et Dole, est joint en annexe à ce rapport.

Les premiers signataires en seraient les Villes et Agglomérations bisontines et doloises qui ont été les initiatrices de ce projet, mais la charte est conçue dans un objectif d'ouverture aux autres territoires du Centre Franche-Comté qui seront ainsi invités à rejoindre les premiers.

Les territoires bisontins et dolois mettent en place des groupes de travail thématiques destinés à bâtir les projets déclinant les finalités de développement et d'aménagement. Leur réflexion s'articulera avec un travail de diagnostic stratégique visant à étayer le projet territorial et le plan opérationnel du Centre Franche-Comté.

Ces groupes de travail seront progressivement ouverts aux territoires du Centre Franche-Comté qui rejoindront la démarche.

Les groupes de travail organisent leur réflexion autour de plusieurs axes thématiques. Chaque groupe élabore à la fois des projets concrets et la visée stratégique de l'axe (*pour chaque axe est mentionné ci-dessous un exemple de projet destiné à traduire concrètement la coopération ; ces projets concrets ne constituent que des « actions d'amorçage » et prendront leur sens dans les axes stratégiques de la coopération Centre Franche-Comté*).

A ce stade de la démarche, les axes définis sont les suivants :

Volet Aménagement :

Axe Aménagement durable du territoire :

- exemple d'action : outils et référentiels communs pour la mesure des impacts environnementaux (consommation d'espace, énergie, émissions de GES...),
- exemple d'action : Plateforme d'échange entre les SCoT du Centre Franche-Comté.

Axe Urbanisme et habitat de qualité :

- exemple d'action : opérations pilotes et appui à la qualité de l'urbanisme et de l'habitat.

Axe Réseau multimodal de mobilité :

- exemple d'action : Système de co-voiturage.

Volet Développement :

Axe Filières et marchés :

- exemple d'action : innovation pour un positionnement sur des marchés porteurs (IAA, bois...).

Axe Développement touristique :

- exemple d'action : offre touristique en réseau.

Axe Développement culturel :

- exemple d'action : mise en réseau des structures d'enseignement musical.

Volet Structures et outils partagés :

- exemple d'action : outils financiers de soutien au développement des énergies renouvelables,
- exemple d'action : veille partagée sur les appels à projets nationaux et européens.

L'adoption de la charte de partenariat par les premiers signataires, bisontins et dolois, permettra ensuite d'initier une série de rencontres avec les autres territoires pour échanger avec eux sur la perspective d'une telle coopération. Leur implication pourrait se traduire dans un premier temps par la signature de la charte de partenariat, puis par le lancement collégial d'une étape de préfiguration d'un pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la charte de partenariat entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Grand Dole et la Ville de Dole,
- autoriser M. le Maire à signer cette charte de partenariat.

«M. LE MAIRE : Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire et de le redire, je pense que le temps est arrivé d'aller un peu plus loin dans nos coopérations. Cela fait déjà un an qu'avec entre autres Nicolas BODIN et Jean-Pierre GOVIGNAUX, nous travaillons, comme je vous l'avais dit, sur ce sujet. Aujourd'hui nous avons des rapports étroits avec la Ville de Dole pour préfigurer ce que je vais définir plus tard comme étant l'Espace Franche-Comté. Nous les rencontrons depuis bientôt deux ans et nous allons donc initier un partenariat entre les agglomérations de Besançon et de Dole pour amorcer la pompe. Cela cependant ne me paraît pas suffisant. C'est pour cette raison que je suis en contact avec le Maire de Pontarlier, Patrick GENRE -mes services l'ont rencontré- qui est assez favorable à l'élargissement de cette collaboration ; je dois rencontrer aussi prochainement M. CHRETIEN, le président de la communauté de communes de Vesoul, pour réfléchir à la mise en place, d'ici la fin de cette année, d'un espace Centre Franche-Comté qui serait d'ailleurs interconnecté à la Suisse. J'étais en Suisse la semaine dernière où j'ai rencontré le maire de la Chaux-de-Fonds. Vous savez que la Chaux-de-Fonds maintenant est un site UNESCO et qu'avec la Maison Blanche, oeuvre de Le Corbusier, François PERRET dit Le Corbusier qui est né à la Chaux-de-Fonds, il y aura peut-être même un 2^{ème} site UNESCO dans cette ville. Avec l'Office de Tourisme des choses ont été mises en place entre autres l'édition d'une carte des sites UNESCO et des collaborations et j'ai trouvé chez le Maire de la Chaux-de-Fonds, en fait le président du Conseil Syndical, une grande volonté de collaboration. Nous nous rencontrons c'est vrai déjà depuis quelque temps et je lui ai fait part de ce désir de collaboration, de voir comment nous pouvons travailler avec eux entre autres peut-être sur les problèmes de la mobilité puisque vous savez qu'il y a une liaison ferroviaire qui de La Chaux-de-Fonds - Le Locle, passe par Morteau et arrive sur Besançon. Nous avons donc signé, et c'est une première, moi en tant que Président de l'Agglomération et lui comme Maire de La Chaux-de-Fonds, une requête que nous avons adressée à la Conférence Transjurassienne (CTJ) pour effectivement conforter cette ligne capitale, La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Morteau - Besançon, qui est aussi une entrée pour la Suisse sur le réseau à grande vitesse européen. Je suis allé également lundi dernier à Neuchâtel, qui fête ses 1 000 ans, à la demande de la présidente du conseil communal de Neuchâtel et du président du conseil général, pour parler de la politique économique de Besançon et des collaborations que nous voulons avoir avec Neuchâtel. Ça s'est très bien passé, c'était un grand honneur puisque la Ville de Besançon était ainsi la première ville à intervenir dans le cadre de ces séances du millénaire de Neuchâtel.

Pour en revenir à notre projet, il faut mettre en place cette coopération Centre Franche-Comté dans un premier temps avec Dole, Vesoul, Pontarlier en s'accrochant à la Suisse. J'ai d'autre part évoqué avec le président de l'agglomération de Montbéliard la nécessité de réfléchir sur la mise en place d'un pôle métropolitain ou d'un syndicat mixte entre cet espace Centre Franche-Comté et Montbéliard - Héricourt, peut-être même Belfort, la réflexion est en cours. J'ai rencontré également à deux reprises François REBSAMEN, le Sénateur-Maire de Dijon qui, lui, est dans une démarche identique à la nôtre,

renforcement de l'agglomération de Dijon, et ensuite volonté de collaboration dans le cadre d'un syndicat mixte ou dans le cadre d'un pôle métropolitain -ça reste à définir- avec le Grand Besançon et l'Espace Centre Franche-Comté. Donc cette année 2011 est une année importante pour nous puisque nous allons, j'espère à la fin de cette année, après avoir signé cette charte de partenariat qui amorce la pompe, pouvoir réfléchir à une extension avec à l'Est Belfort - Montbéliard et à l'Ouest Dijon, tout en gardant notre réflexion au niveau de la Métropole Rhin-Rhône et ses 2 millions d'habitants -Bâle veut se retirer et uniquement Saint-Louis resterait dans la Métropole Rhin-Rhône- donc de Saint-Louis en passant par Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Le Creusot, Montceau-les-Mines. Je vous rappelle aussi que j'ai répondu favorablement à la demande du président de la communauté de communes de Vesoul, M. CHRETIEN, pour l'entrée de la communauté d'agglomération de Vesoul dans la Métropole Rhin-Rhône, vous voyez que nous sommes actuellement dans des phases importantes. Nous pouvons nous constituer ce pôle métropolitain Espace Centre Franche-Comté puisqu'il faut pour cela une agglomération de plus de 150 000 habitants ce qui est notre cas mais pas celui par exemple, et c'est une difficulté pour eux, Belfort - Montbéliard. J'ai rencontré aussi les amis du Sillon lorrain qui sont en train de mettre en place un dispositif identique entre Nancy, Metz, Thionville et Epinal et nous regardons comment ils ont procédé chez eux pour mettre en place ces coopérations au niveau régional et interrégional.

Je rappelle par ailleurs que les deux universités de Besançon et Dijon travaillent déjà ensemble dans le cadre du PRES, le Programme de Recherche d'Enseignement Supérieur, et aussi nos deux CHU puisque j'ai signé avec le maire de Dijon il y a déjà deux ou trois ans, une charte de partenariat, de collaboration entre ces établissements. Par ailleurs, en matière de gérontologie, nous avons créé un PGI, un Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne - Franche-Comté dont je suis d'ailleurs le président et dont le siège est à Besançon. Vous voyez que les collaborations avancent, sachant qu'il faut toujours, dans ces projets, faire en sorte qu'il y ait un juste équilibre entre la Bourgogne, la Franche-Comté, entre Besançon et Montbéliard, tout ça est compliqué.

Nous avons déjà passé cette charte de partenariat au niveau de l'agglomération, où elle a été acceptée. Je vous demande donc ce soir de la voter mais je crois qu'il y a une demande de projet d'amendement de M. ROSSELOT et je lui passe la parole. J'ai oublié de dire qu'il y avait aussi un syndicat mixte en cours de constitution avec la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la Haute-Saône qui se fait un peu tirer l'oreille, le Grand Besançon et la communauté de communes du Val de la Dame Blanche, pour mettre en place un pôle de développement dans le cadre d'un syndicat mixte autour de la gare de Besançon Franche-Comté TGV, c'est-à-dire la gare d'Auxon-Dessus mais maintenant on l'appelle Besançon FC TGV. Globalement ça vient compléter le dispositif puisqu'on sait très bien que le développement de l'économie dans ce secteur, qui sera capital dans les années à venir, ne pourra pas être contenu sur les communes d'Auxon-Dessus - Auxon-Dessous mais doit s'étendre bien au-delà et entre autres dans les communes qui ne font pas partie actuellement de la CAGB.

M. Jean ROSSELOT : Je ne sais pas si c'est d'avoir pris connaissance de mon projet d'amendement qui vous fait évoquer le syndicat mixte mais c'est très bien...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, ce projet de syndicat mixte cela fait un an et demi que nous travaillons dessus et nos premiers contacts avec Dole datent de deux ans.

M. Jean ROSSELOT : Ça fait deux ans déjà que je vous ai proposé la même chose à l'Agglomération...

M. LE MAIRE : Heureusement, je suis de très bonne humeur ! Vous savez ce que j'ai bu ce soir, de la mistrouille dont j'ai eu la recette Place Pasteur, savez-vous ce qu'est la mistrouille ? Vous prenez un litre d'eau, vous mettez un citron non traité coupé en morceaux, une cuillerée de miel et une cuillère de gingembre râpé, vous portez à ébullition, vous couvrez et le lendemain vous le servez frais, c'est impeccable !

M. Jean ROSSELOT : Est-ce une tactique pour me couper ? Si vous êtes sur un syndicat mixte depuis si longtemps, pourquoi ne pas l'avoir évoqué, ça fait partie prenante de votre rapport. Votre rapport, je l'ai lu et je ne savais pas comment l'interpréter. Je me suis demandé : est-ce l'amorce d'une coopération territoriale, intercommunale de plus vaste ampleur ou est-ce un parti pris strictement dolois,

je ne savais pas trop. En tout cas je me suis posé une question fondamentale, est-ce que ce rapport est suffisant comme réponse à apporter aux mutations de la décennie qui s'ouvre, aux deux grands événements qui nous interpellent et qui sont majeurs, un passé il y a six mois et l'autre prochain dans six mois. Dans six ou sept mois vous le savez, c'est la mise en service de la LGV qui va engendrer petit à petit un nouveau bassin de vie en terme de disposition des espaces, de mobilité, etc., autour de la gare compte tenu de la place centrale sur l'axe Rhin-Rhône. Cela c'est dans six à sept mois. Il y a six mois -d'ailleurs c'est très drôle parce que la loi est du 16 décembre 2010 et la mise en service est prévue pour le 11 décembre, soit quasiment un an et on est presque au milieu, à quelques jours près- il y a six mois donc était promulguée la grande réforme de la coopération intercommunale qui est un des volets les plus importants probablement de la réforme plus globale des collectivités locales et qui met dans vos mains, à condition de s'en servir, des possibilités de mobiliser les territoires, de grande rationalité, de recherche de plus grande cohérence et de solidarité territoriale avec les collectivités ou les autres EPCI qui nous entourent. Face à ces enjeux je me suis demandé ce que valait votre rapport et je me suis dit que c'était bien peu et bien tard. Alors bien sûr certains pensent que ce dont nous parlons c'est abstrait, c'est lointain, on verra bien mais c'est là-dessus, Monsieur le Maire et mes chers collègues, et maintenant qu'on dessine ou qu'on ne dessine pas le Besançon de demain, pivot de l'axe Rhin-Rhône. D'ailleurs, l'enjeu est si fort que les grands acteurs politiques et administratifs qui nous entourent ne s'y trompent pas. On a reçu -enfin moi je l'avais dans ma boîte aux lettres ce matin- le rapport de proposition du projet de schéma départemental pour le Doubs de coopération intercommunale du Préfet. Et le Préfet, dans de gentils euphémismes, ne s'y trompe pas et parle de toutes les cohérences perfectibles qui nous sont offertes. D'autres grands acteurs, je suis navré de le répéter, de la vie politique et économique qui nous entourent ne prennent pas autant de gants. Quand un Président de Conseil Général de votre famille politique écrit que vous n'avez pas d'ambition...

M. LE MAIRE : Vous l'avez déjà dit maintes fois Monsieur ROSSELOT !

M. Jean ROSSELOT : Je ne comprends pas que vous ne réagissiez pas. Je ne vais pas répéter également jour et nuit ce qu'avait dit le Président de la Chambre Régionale mais ça m'interpelle. Je pense que tout ça appellerait de notre collectivité parce que je m'en sens aussi, comme nous tous ici responsables quand même, une vision, une réponse d'une autre ampleur et d'une autre vigueur. C'est la raison pour laquelle, sans rejeter évidemment ce projet de charte avec Dole, je propose un projet d'amendement, c'est court, c'est sain... Alors si vous me dites que c'est enclenché, tant mieux mais ce syndicat mixte devrait englober les 10 EPCI car, je le répète, dans ce territoire central sur l'axe Rhin-Rhône, de Besançon à Vesoul vous avez évoqué plusieurs fois M. CHRETIEN qui n'arrête pas de répéter qu'ils sont dans la banlieue de Besançon... !

M. LE MAIRE : C'est vrai d'ailleurs... c'est quelqu'un de très bien !

M. Jean ROSSELOT : Entre eux et nous il y a huit communautés de communes, je l'ai déjà dit, ce qui avec nous fait 10 structures, 10 chefs, 10 capitaines et ce n'est pas avec 10 commandants qu'on va gagner la guerre de la compétitivité, de l'attractivité des territoires. C'est la raison pour laquelle -mais ça vous l'a déjà été dit au mois de décembre il y a six mois à Sochaux par les intéressés, il faut constituer un syndicat mixte qui englobe ces 10 établissements publics de coopération, donc deux communautés d'agglomération, la nôtre et celle de Vesoul puisqu'ils sont maintenant communauté d'agglomération et les 8 communautés de communes qui sont dans l'interstice.

Puis, deuxième axe, constituer un pôle métropolitain, il faut se saisir de cette possibilité que nous avons maintenant entre les communautés d'agglomération du Grand Besançon, du Grand Dole et du Grand Dijon, dans le sillage de ce que font les ferments intellectuels de nos deux régions, c'est-à-dire les universités qui se fédéralisent. On pourrait imaginer beaucoup de possibilités car qu'est-ce qu'un pôle métropolitain mes chers collègues ?- C'est un syndicat en quelque sorte de communauté d'agglomération, qui peut réaliser de grandes choses pour ces deux Bourgogne, la Bourgogne administrative et la Bourgogne historique, nous sommes la partie septentrionale de la Bourgogne historique. On peut imaginer sur ces axes entre autoroute et LGV, une grande base logistique européenne, une zone de ceci ou de cela, un grand musée, etc. Et bien entendu, à terme, des liens avec la

Suisse, avec Pontarlier, le Nord-Est comtois, qui est constitué en syndicat mixte et qui a un SCOT à cheval sur 3 départements alors que nous nous en sommes loin, et qui correspond à l'aire urbaine.

Cela me paraît être des orientations qui vont peser lourd sur l'avenir. On a une situation extraordinaire d'être pile au centre de l'axe Rhin-Rhône. Il faut renouveler, pendant qu'il en est encore temps, la gouvernance territoriale en fonction des responsabilités que la géographie et la politique aussi nous donnent.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je voudrais premièrement vous rappeler une chose, c'est que le président fondateur avec François REBSAMEN et Jean-Marie BOCKEL de l'axe Rhin-Rhône est en face de vous, il s'appelle Jean-Louis FOUSSERET. Deuxièmement, quand vous dites que vous êtes heureux que je parle de cela, nous avons déjà évoqué le problème du syndicat mixte au moins 4 ou 5 fois en conseil d'agglomération...

M. Jean ROSSELOT : Jamais dans les rapports.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT cela a été évoqué 4 ou 5 fois publiquement en conseil d'agglomération, et 4 ou 5 fois publiquement en conseil municipal. Aussi Monsieur ROSSELOT, je ne suis pas en désaccord avec vous puisqu'une grande partie de ce que vous dites, je l'ai évoquée auparavant. C'est là-dessus que nous travaillons et j'ai bien l'impression que votre texte avait été écrit sans en tenir compte. Donc vous avez compris, on refait un espace ; j'en ai parlé avec François REBSAMEN, il y a la même démarche aussi sur Montbéliard. On se solidifie nous, ici, et ensuite on regarde comme on peut travailler avec Vesoul, Dole et Montbéliard. Mes collaborateurs, le Directeur Général des Services ici a rencontré hier ou avant-hier les collaborateurs du Maire de Pontarlier qui se dit très ouvert par rapport à ça, donc on n'a pas attendu Jean ROSSELOT.

Et quand vous dites que c'est bien peu, vouloir mettre en place un espace métropolitain ici sur le Centre Franche-Comté et aller au-delà dans le cadre ou d'un syndicat mixte ou d'un pôle métropolitain, d'une part avec la Bourgogne, d'autre part avec le Nord Franche-Comté, cela fait beaucoup. Par contre, lorsque vous dites qu'il faudrait un syndicat mixte de 8 communes, j'ai assisté à la dernière commission départementale de coopération communale avec un certain nombre d'amis qui sont ici, entre autres Nicolas BODIN, Gabriel BAULIEU et Pierre CONTOZ de l'Agglomération et quand on voit déjà les difficultés de certaines communautés de communes parmi celles que vous citez pour envisager de se regrouper deux par deux, dans un ensemble cohérent aujourd'hui avec 8 communautés de communes entre Vesoul et Besançon, ça ne paraît pas possible. Ce que je veux moi c'est mettre en place effectivement des espaces métropolitains cohérents pour se développer.

Par ailleurs il faut arrêter de dire qu'on manque d'ambition quand partout, dans la presse écrite, dans les médias on parle de la qualité du mouvement qu'on ressent à Besançon. J'espère que vous avez apprécié les 20 minutes dimanche dernier sur TF1 après le journal de Claire Chazal ! Il y a eu Venise, Rome, Rennes, Bordeaux et Besançon. Donc au niveau national nous sommes reconnus, il y a un frémissement. Nous avons beaucoup de contacts depuis l'annonce de Breitling et de Leroy sur Besançon, Jean-Pierre MARTIN a beaucoup de contacts avec des sociétés d'horlogerie et autres, donc les choses bougent. J'ai rencontré hier matin, Christophe LIME et Jean-François GIRARD étaient là-aussi, à la Citadelle, dans le cadre de matinales mises en place par GDF - Suez, des entreprises qui disent que les choses bougent. Hier soir, Monsieur ROSSELOT, nous étions au Kursaal avec l'Orchestre de Besançon - Franche-Comté avec Yves-Michel DAHOUI, avec d'autres personnes, la salle était pleine d'ailleurs et nous avons invité des chefs d'entreprise qui nous disent la même chose. Le patron d'une grande concession automobile à Besançon qui vient d'arriver, m'a dit hier soir qu'il partageait l'importance de la culture dans le développement économique et que c'est exactement ce qu'il expliquait à ses 300 employés. Donc j'aimerais quand même, simplement, que l'on puisse reconnaître que les choses avancent, même si elles ne sont pas parfaites. C'est peut-être ça qui fait la différence entre la Suisse et la France c'est qu'au-delà des divergences politiques qui sont très importantes là-bas comme ici, on a peut-être plus le sens là-bas au moins vis-à-vis de l'extérieur, de paraître unis pour avancer ensemble. Voilà ce que je voulais vous dire. Nous avançons. Je mettrai votre amendement au vote, bien sûr nous, nous ne le voterons pas puisque cette démarche est déjà engagée, non parce que vous le demandez depuis le mois de décembre, mais depuis déjà des mois. Nicolas BODIN pourrait le dire et je peux même

vous dire aussi que concernant la carte de coopération intercommunale, nous avons dit que nous, nous étions prêts, éventuellement, à accueillir d'autres communautés de communes qui viendraient nous rejoindre.

Quant au discours des grands décideurs dont vous parlez, cher Monsieur ROSSELOT, je ne sais pas si vous avez déjà rencontré Gilles CURTY, le nouveau Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, je l'ai rencontré dernièrement. Il y avait aujourd'hui un colloque organisé par RFF sur la question des effets économiques de la LGV et Gilles CURTY, le nouveau Président de la Chambre de Commerce était invité en matière de grand témoin. Il est entre autres intervenu, je n'y étais pas mais c'est le rapport qu'on m'a fait- sur la question des axes TGV. Et je peux vous dire que le discours du Président actuel de la Chambre de Commerce ce n'est pas du tout le même que le vôtre. Les retards de la ZAC d'Auxon par rapport à Belfort sont évoqués parce qu'ils existent mais très honnêtement le Président de la Chambre de Commerce a dit qu'il y avait des circonstances atténuantes puisque le contexte environnemental, le contexte institutionnel n'était pas du tout le même et qu'il pensait, lui, que les dimensionnements étaient insuffisants. C'est pour cela que le syndicat mixte, dont j'ai évoqué la future configuration était intéressant.

On a aussi beaucoup entendu dire que la Chambre de Commerce voudrait déplacer Micropolis. Ce n'est pas ce que m'a dit le Président de la Chambre de Commerce. Ce qu'il a rappelé aujourd'hui, ce avec quoi je suis d'accord, c'est qu'il fallait que l'on réfléchisse à la mise en place d'un équipement structurant, il n'a pas dit palais et parc des expositions, et nous avons convenu avec lui, il y a environ un mois, de travailler ensemble là-dessus. Je vais même inviter le bureau de la Chambre de Commerce, le bureau du MEDEF, le bureau de la CGPME et peut-être encore une autre organisation patronale sur le chantier de la gare d'Auxon Besançon Franche-Comté TGV, pour leur montrer où nous en sommes afin qu'ils comprennent bien que nous avons déjà des projets. Nous avons tellement de projets sur la gare d'Auxon que nous avons déjà choisi l'aménageur, la société d'équipement du Doubs. Nous avons déjà des plans avec l'aménagement des surfaces, la mise en place entre autres de silos pour le stationnement. Donc je crois que nous avons la volonté de travailler ensemble, tout comme par exemple avec les commerçants où passés les moments de tension, désormais des dialogues se passent bien. Nicole WEINMAN, Jean-Claude ROY, Christophe LIME vont régulièrement avec des membres de mon Cabinet, avec Alexandra CORDIER, à la rencontre des habitants dans les quartiers et on expose les choses. Il y a un bon esprit qui actuellement est en train de se mettre en place, et j'en suis ravi.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, on a tous en effet été heureux de voir Besançon valorisée sur la télévision privée, ça l'est aussi parfois, sur la télévision publique. Alors vous dites que c'est passé peu de temps après Venise ; on ne va pas pour autant demander à ce que le Maire de Besançon soit désormais un doge...

M. LE MAIRE : Non, merci ! Je n'ai pas navigué sur le Doubs en gondole, même s'il pourrait y avoir le pont des soupirs sur lequel vous seriez Monsieur ROSSELOT. C'est un trait d'humour, c'est tout !

M. Pascal BONNET : Avant de revenir plus spécialement sur ce point, je voudrais réagir à vos propos. Vous évoquez le discours du Président de la Chambre Départementale de Commerce, en réponse un peu à ce que Jean ROSSELOT avait pu dire du discours de son prédécesseur désormais président de la Chambre Régionale. On ne va pas opposer les instances consulaires...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que j'ai fait d'ailleurs.

M. Pascal BONNET : Moi ce dont je me souviens, lorsque j'étais encore au Conseil Régional, c'est que le Conseil Economique et Social qui est maintenant environnemental et aussi régional, s'était inquiété du développement plus faible des zones d'accueil du TGV dans notre secteur par rapport au développement plus rapide du Nord Franche-Comté. C'est le Conseil Economique et Social qui l'avait dit. Donc ça c'est une inquiétude pour nous. Alors je partage l'ambition et le souci de Jean ROSSELOT sur ces questions de développement des relations de notre ville et de son intercommunalité avec l'entourage pour faire en sorte que nous restions une capitale régionale et une métropole d'avenir. Bien entendu nous avons tous cette ambition. Je pense que beaucoup de choses se recoupent et je trouve malheureux que vous ne vouliez pas retenir cet amendement. Je voudrais dire que nous sommes pragmatiques. On

considère que c'est trop tard mais c'est déjà mieux que rien et mieux vaut tard que jamais. Mais on peut être surpris en effet, même si des choses ont été évoquées depuis longtemps, je n'ai pas toujours été d'accord sur certains points avec Jean ROSSELOT mais on ne peut pas nier que depuis dix ans qu'il siège il a toujours été en première ligne sur cette ambition de développement des partenariats. J'ai le souvenir qu'au SCOT il y a deux ou trois ans, plus même, lors du précédent mandat, quand il y avait un débat sur l'ambition du SCOT entre Besançon et Auxon et Besançon - Vesoul, j'avais été de ceux qui avaient interpellé sur la nécessité de raisonner à terme sur Besançon - Vesoul. On m'avait répondu : «Besançon - Vesoul c'est dans plusieurs décennies, raisonnons déjà en Besançon - Auxon», alors que des élus d'importance à Vesoul étaient prêts à travailler avec Besançon. Vous dites aujourd'hui que ça va se développer c'est bien mais ça aurait pu se faire plus tôt et ça commence par Dole après une alternance politique à Dole. Donc on aurait voulu quand même qu'on puisse dépasser ces critères-là plus tôt. Ceci dit, si ça se développe c'est bien. J'aurais une petite remarque sur la forme : quand je lis «Centre Franche-Comté», je trouve ça un peu plat, un peu purement géographique et j'aurais bien voulu entendre parler de «Cœur de Franche-Comté» parce que là on parle de la capitale régionale et d'une volonté de laisser Besançon et son entourage au cœur de la Franche-Comté, ce cœur de Franche-Comté qu'on a envie de faire monter vers le Nord.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ?

M. Pascal BONNET : Et je pense que Cœur de Franche-Comté ça aurait de l'allure. Ensuite je terminerai sur quelque chose que j'ai déjà évoqué, c'est la question de la desserte ferroviaire du Pôle Santé. Je ne vais pas refaire le débat qu'on a déjà eu mais vous évoquiez, pour appuyer les difficultés qu'on avait à envisager une halte ferroviaire et le coût de cette halte, le fait qu'on réfléchissait actuellement plutôt à une option Franois alors que les études auparavant allaient vers la halte. J'ai pensé après, justement dans le cadre de ce partenariat avec Dole, qu'on est quand même au cœur d'une liaison Besançon - Dole là et une logique ferroviaire et tram qui aboutirait à passer par la Viotte pour arriver par le tram au Pôle Santé ne me paraît pas adaptée et là justement la logique Franois s'imposerait et ça supposerait que le tram aille jusqu'à Franois, alors qu'il ne va pas très loin de Franois. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie mon cher Pascal, vous qui n'avez pas voté le tram, de déjà aujourd'hui demander qu'on le prolonge jusqu'à Franois, c'est plutôt bon signe. J'ai toujours dit que dans toutes les villes où il y a eu des trams, le grand sujet lorsque le tram était mis en place, c'était de savoir quand on réalisait la 2^{ème} ligne. Par contre par rapport à l'Espace Cœur Franche-Comté, ce n'est pas une mauvaise idée, ça pourrait être l'Espace Centre Cœur Franche-Comté, pourquoi pas. L'essentiel c'est ce qu'on va construire autour mais ce n'est pas une mauvaise idée, il peut effectivement être envisagé d'être appelé comme ça, c'est vrai que les noms ont de l'importance en terme de lisibilité. On verse ça à la réflexion. Quant à la halte ferroviaire, cela dépend de la Région et les grandes décisions n'ont pas été prises.

M. Edouard SASSARD : Je ne vais pas intervenir sur le principe de l'agglomération du Centre Cœur Franche-Comté, etc. puisque j'ai l'impression qu'il y a quand même aujourd'hui un accord et un consensus au-delà même des clivages politiques pour que ça avance ; après on peut juger si ça va plus ou moins assez vite mais je pense qu'il y a quand même aujourd'hui un consensus, en tout cas pour la direction vers laquelle il faut aller. Je voudrais intervenir sur le processus de mise en place de cette charte, de ce partenariat. Je considère que la façon dont vous le mettez en place, est à peu près la meilleure façon pour que ça fonctionne le moins bien. Vous commencez en effet avec une seule autre ville qui est Dole, je ne sais pas si c'est le jeu de l'alternance politique qui a en effet fait que les rapports se fassent plus facilement avec Dole qu'avec les autres villes. Je vous cite : Besançon et Dole posent les fondements de la charte qui sera ensuite proposée. Besançon et Dole constituent des groupes de travail thématiques ouverts ensuite aux autres territoires. Que ce soit Besançon - Dole qui mettent en place ce partenariat et aillent voir ensuite les autres villes ne me semble pas être la bonne démarche, sachant que vous avez en Franche-Comté, parmi les deux maires que vous allez rencontrer, le maire de Lons-le-Saunier et le maire de Vesoul, du «costaud» ; l'un est quand même Député depuis 2 ou 3 mandats à Lons-le-Saunier et Président de l'Association des Maires de France, donc un des mieux placés pour connaître le principe des collectivités et ce qu'on peut faire dans le futur, et vous avez le maire de Vesoul qui est quand même un

ancien Ministre et qui peut être aussi le relais de Michel CHRETIEN à l'Agglomération de Vesoul. Ce que je veux dire par là c'est qu'il n'y avait forcément pas un binôme mais un trinôme à constituer et surtout deux appuis dont un très important, qui était évidemment le maire de Lons-le-Saunier en tant que Président de l'Association des Maires de France. La démarche aujourd'hui me paraît purement politicienne et ces personnes ne sont pas du tout au courant pour le moment parce que j'ai pris mes renseignements, bien évidemment, de la charte de partenariat, du rendez-vous pour toute la partie Rhin-Rhône, peut-être sur l'agglomération de Vesoul. Vous allez présenter une charte mise au point par Besançon et Dole et vous dites que c'est comme cela qu'on va construire ensemble un territoire futur en étant d'accord, etc. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure façon de procéder avec les personnes que vous avez en face et qui auraient pu au contraire dynamiser. Il y en avait un qui avait à la fois évidemment la vision Besançon Vesoul et cet axe qui est indispensable et l'autre qui a évidemment cette vision des collectivités locales. Donc, au contraire de ce que vous dites qu'il faut passer au-dessus des clivages politiques, etc. manière suisse, je ne ressens pas cela du tout dans votre démarche qui consiste à dire, au contraire je regarde avec Dole, de la même couleur politique et ensuite on va voir avec les autres, je pense que c'est absolument l'inverse que vous auriez dû faire si vous aviez voulu prendre un petit peu de hauteur.

M. LE MAIRE : Je crois que je prends de la hauteur même si vous ne me donnez pas d'élan. Simplement je voudrais vous dire que le maire de Pontarlier est parfaitement informé parce que j'ai évoqué cela avec lui. Je vous rappelle que c'est une coopération intercommunale et que mes interlocuteurs sont les présidents des communautés d'agglomération. Et c'est vrai que je verrai Michel CHRETIEN mais je pense que Michel CHRETIEN et Alain JOYANDET ont des rapports très étroits et ça ne posera pas de problèmes pour qu'ils puissent communiquer entre eux. Quant à Jacques PELISSARD, si vous trouvez une seule déclaration du Maire de Besançon critique vis-à-vis de Jacques PELISSARD, je vous demande de me la donner. J'ai les meilleurs rapports avec Jacques PELISSARD ; nous ne sommes effectivement pas politiquement d'accord au niveau national mais pour ce qui est de collaborer ensemble, ça se fait très bien, mais c'est sur le territoire du Jura et c'est plutôt à mes amis de Dole d'en parler à Jacques PELISSARD avec lequel je n'ai aucun problème à travailler. Alors pourquoi ce travail avec Dole ? Parce qu'il y a des points communs qui sont venus par le biais de la culture, de l'orchestre, du théâtre et d'un travail sur l'eau car ils ont des problématiques, et ce sont eux qui nous ont sollicités. C'est pour cela que nous avons démarré avec eux. Quant à Vesoul, vous êtes quand même un peu dur en disant que c'est pour des raisons politiques, ce n'est pas comme ça que je vois les choses. Il y a environ déjà un an que j'ai donné un accord de principe à la communauté de communes de Vesoul pour son entrée dans la Métropole Rhin-Rhône, ce qui est effectif depuis la dernière ou l'avant-dernière assemblée générale. Vraiment, je n'en suis plus à ce niveau-là de vouloir tout politiser. Je pense que ce qu'on attend de nous, c'est que nos territoires s'unissent. Alors si certains veulent faire de la politique là où il n'y en a pas, ce sera de leur responsabilité mais ce n'est pas comme ça que j'entends gérer le problème.

M. Pascal BONNET : Je partage l'intervention d'Edouard SASSARD. J'ai eu moi aussi cette même interrogation. C'est vrai qu'il y a normalement une tendance naturelle à travailler entre Besançon et Dole mais elle intervient après l'alternance politique à Dole. C'est vrai que ce sont les deux capitales historiques de la Franche-Comté, c'est pour ça que je parlais de Cœur de Franche-Comté mais on aurait pu partir sur un triangle avec Vesoul, qui justement aurait montré à quel point les choses n'étaient pas politisées dans la mesure où il y avait une demande aussi de Vesoul et après Lons, Pontarlier pouvaient...

M. LE MAIRE : Je vous ai dit que la demande de Vesoul avait été entendue il y a presque un an.

M. Pascal BONNET : Vous parlez de Rhin-Rhône. Je vous disais simplement que cette charte de partenariat aurait pu s'envisager à 3. Après vous l'envisagez à 2 et les autres s'aligneront dessus, on pouvait raisonner Vesoul et Dole. Ensuite, on ne va pas rouvrir le débat du tram mais je n'ai pas dit que nous étions du jour au lendemain favorables au tram parce que j'estimais qu'il aurait dû être un peu plus long. Dans notre position depuis toujours, on n'a pas une opposition sur le principe d'un tram, on a une opposition sur la question de la possibilité pour l'agglomération et la Ville de se payer un tram d'une part, et sur la capacité de votre offre de répondre aux besoins de l'agglomération tram + dimension ferroviaire, en regrettant que la dimension ferroviaire soit un petit peu négligée d'une part et en regrettant que le tram ne soit pas un tram d'agglomération ; le fait de le faire aller au moins jusqu'à Franois parce que des maires du secteur le souhaitaient, aurait été un exemple d'une volonté d'un tram d'agglomération.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas répondre parce qu'après cela va devenir polémique. Je me réjouis surtout que maintenant tout le monde va en redemander, c'est surtout ça qui m'intéresse.

M. Edouard SASSARD : Je précise que je parle bien de la charte de partenariat et pas de l'introduction de la communauté de Vesoul dans le circuit Rhin-Rhône. La charte de partenariat, ils n'en ont pour l'instant absolument pas connaissance.

M. Jean ROSSELOT : Je crois qu'on se fait bien comprendre, on ne fait pas de la politique, c'est une question vitale pour l'avenir. Le rapport de M. le Préfet «Propositions de schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs» que j'ai reçu ce matin, dit en deux mots qu'il y a des EPCI...

M. LE MAIRE : C'est moi qui ai demandé à ce qu'il soit envoyé à tous les conseillers communautaires.

M. Jean ROSSELOT : Très bien, je vous en remercie. Ce schéma dit qu'il y a des EPCI comme le nôtre ou comme les communautés de communes dont je parlais, qui recoupent très imparfaitement les bassins de vie, les aires urbaines, les unités urbaines, les schémas de cohérence territoriale. Pontarlier, Lons, ce n'est pas vraiment le bassin de vie de Besançon mais nous sommes partie prenante de ces bassins de vie, aires urbaines, etc. dont le Préfet dit que nous recoupons très imparfaitement les périmètres. Il est temps de s'adapter car il va se créer de nouveaux bassins de vie, un nouveau bassin de vie autour de la gare d'Auxon notamment, c'est urgent, on vous le dit depuis deux ou trois ans déjà, c'est très urgent et je n'arrive pas à comprendre que vous ne compreniez pas l'urgence qu'il y a d'adapter nos gouvernances, notre gouvernance dans le bassin de vie que va générer la gare d'Auxon Sud où tant de Bisontins ont construit leur maison et travaillent à Besançon, au Sud de la Haute-Saône, au Nord du département du Doubs c'est-à-dire la CAGB et les 5 communautés de communes riveraines de l'Ognon. J'aurais préféré un rapport sur justement un projet de syndicat mixte comme cela aurait dû être le cas il y a 4 ou 5 ans avec un pays.

Mme Martine JEANNIN : Simplement je voudrais dire que Dole est la seule ville qui possède un aéroport à ce jour entre les différentes villes, c'est important et personne ne souligne ce point-là.

M. LE MAIRE : Madame JEANNIN vous avez totalement raison de le souligner. Je suis, certains même de mes amis me le reprochent, un des rares défenseurs de l'aéroport de Dole. Mais vous avez raison ; nous avons à Dole une piste qui fait je crois 2 700 m de long dans une zone où il n'y a pas de nuisances et je pense que demain, dans le cadre d'un développement cohérent au niveau d'un territoire, il y a possibilité, sans nuisances, sans grands investissements, effectivement d'implanter de l'industrie autour. On n'a pas besoin de faire arriver des gros porteurs, ni de faire venir des charters puisqu'avec le TGV nous serons à moins de 2 h de Mulhouse ou de Lyon. Par contre, une aviation d'affaires est importante, entre autres liée aux industries. Je l'ai déjà dit mais là je ne suis pas très entendu par mes amis dijonnais, qui eux ont un aérodrome qui ne leur coûte rien, la base de Dijon - Longwy, puisqu'elle est gérée par les militaires, sauf qu'un jour inévitablement cette base sera fermée. De plus cette base a un énorme inconvénient, c'est qu'elle est située pratiquement au cœur de la ville et les avions en décollant passent au-dessus de l'Université et de l'Hôpital, ce qui n'est pas le cas de l'aéroport de Tavaux. C'est pour cela que j'ai toujours proposé jusqu'à maintenant qu'on maintienne une petite participation symbolique à Tavaux car je crois que ce serait grave de priver la Franche-Comté d'une possibilité d'aéroport de cette qualité. La piste est très grande ; vous savez que le Concorde pouvait y atterrir ? Elle est bien équipée, en bon état, dans une zone où il y a peu de brouillard et idéalement située entre Dijon et Besançon. Je pense qu'on doit garder la capacité opérationnelle de cet aéroport. Vous voyez, Madame JEANNIN, je suis quelquefois d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Je vais mettre au vote l'amendement proposé par Jean ROSSELOT.

10 pour, le reste de l'assemblée vote contre. Amendement rejeté. Ce que je retiens c'est qu'il y a quand même une volonté commune d'avancer dans cette direction que nous proposons qui est donc la bonne direction.

Vote sur le rapport : 10 abstentions, le reste de l'assemblée pour».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- a rejeté l'amendement présenté par le Groupe UMP - NC dont le texte suit [10 voix pour : 6 du Groupe UMP - NC (M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. SASSARD (2), M. GIRERD), 2 du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN, Mme GELIN), 2 du Groupe MODEM (Mme FAIVRE-PETITJEAN (2)) les autres Groupes contre] :

«Besançon et le Grand Besançon projettent de renouveler la gouvernance territoriale à l'approche de la mise en service de la LGV et après l'entrée en vigueur de la réforme de l'intercommunalité».

Le projet s'articule autour de trois axes :

- constituer un Syndicat mixte qui englobe les dix EPCI : CAGB, 8 CC, CA Vesoul, pour doter le Bassin de vie en formation autour de la Nouvelle Gare, de structures administratives adaptées,
- constituer un Pôle métropolitain entre les communautés d'agglomérations du Grand Besançon, du Grand Dole et du Grand Dijon,
- établir à terme, des liens entre ces ensembles et Pontarlier/la Suisse et le Nord-Est comtois d'autre part.

- et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, à l'unanimité des suffrages exprimés [6 abstentions du Groupe UMP - NC (M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. SASSARD (2), M. GIRERD) ; 2 abstentions du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN, Mme GELIN) ; 2 abstentions du Groupe MODEM (Mme FAIVRE-PETITJEAN (2))], se prononce favorablement sur la charte de partenariat entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Grand Dole et la Ville de Dole, et autorise M. le Maire à la signer.

Récépissé préfectoral du 16 mai 2011.